

## Tableau comparatif des certifications existantes pour les poulets de chair

Ces certifications sont-elles alignées avec les critères de l'ECC/du BCC ?

Certification (ou législation)	Logo	Pays	Densité <sup>1</sup> Densité maximale en bâtiment ≤30 kg/m <sup>2</sup> (6 lb/ft <sup>2</sup> )	Détassage <sup>2</sup> Limité à un détassage par lot	Aucune cage ou système multi-étages <sup>3</sup>	Souches dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré <sup>4</sup> Recourir à des souches qui répondent au protocole de la RSPCA (ou du G.A.P. Broiler Chicken Assessment pour le BCC Nord-américain)	Présence de lumière naturelle <sup>5</sup>	Intensité lumineuse ≥50 lux <sup>6</sup>	Enrichissement <sup>7</sup> ≥ 2m de perchoirs utilisables & ≥2 substrats à picorer, pour 1000 oiseaux.	Qualité de l'air <sup>8</sup> Ammoniac (<20 ppm), CO <sub>2</sub> (<3000 ppm), température (<3°C de plus que l'extérieur si >30°C à l'extérieur), & humidité (<70% en bâtiment si <10°C à l'extérieur), indépendamment de la densité d'élevage	Litière <sup>9</sup> ≥ 7,6cm de litière sèche et friable couvrant l'ensemble du sol, sans zones croûtées ou humides (BCC AMERIQUE DU NORD UNIQUEMENT)	Etourdissement sous atmosphère contrôlée (CAS) <sup>10</sup> Adopter l'étourdissement CAS en utilisant des gaz inertes ou des systèmes multiphasés, ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants	Audits externes <sup>11</sup> Garantir le respect des exigences par des audits indépendants	Aligné avec les critères de l'ECC ?	Aligné avec les critères du BCC (Amérique du Nord) ?	Additionnel à l'ECC : Accès à un jardin d'hiver <sup>12</sup>	Additionnel à l'ECC : Accès à l'extérieur <sup>13</sup>
Exigences de l'ECC		Europe, Global	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Respect de la réglementation UE	✓	✓	✓	Peut-être	Pas d'exigence	Pas d'exigence
Exigences du BCC USA		US & Canada	✓	✓	✓	✓	Recommandée, mais NON exigée	✓	✓	Pas d'exigence	✓	✓	✓	Peut-être	✓	Pas d'exigence	Pas d'exigence
Directive poulet UE (2007/43/EC)		Union européenne	NON - 33-42 kg/m <sup>2</sup> (6,8 - 8,6 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	PEUT-ÊTRE - Systèmes multi-étages avec litière peuvent être autorisés	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Uniquement si la densité est >33 kg/m <sup>2</sup>	PEUT-ÊTRE - Litière sèche et friable exigée, mais pas d'exigence sur l'épaisseur minimale	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Réglementation Agriculture Biologique UE (2020/464 & 2018/848)		Union européenne	OUI	PEUT-ÊTRE - Détassage interdit à partir de Janvier 2024	OUI	PEUT-ÊTRE - Recommandées, mais souches conventionnelles autorisées si durée d'élevage > 81 jours	OUI	PEUT-ÊTRE - Intensité lumineuse diurne suffisante pour permettre à l'auditeur de lire un journal sans difficulté	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur minimale de litière et la couverture de l'ensemble du sol	NON	PEUT-ÊTRE - Audits tous les 2 ans sous certaines conditions	NON	NON	NON	OUI
Genesis standards		Global	NON - jusqu'à 38kg/m <sup>2</sup> (7,8 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	PEUT-ÊTRE - Pas de mention des cages, mais interdiction de la contention permanente	NON	NON	NON	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Epaisseur de litière > 2 cm, sans obligation de couvrir l'ensemble du sol	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
Global G.A.P. Animal Welfare Add-on		Global	NON - 33-39 kg/m <sup>2</sup> (6,8 - 8 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Ouvertures translucides représentant au moins 3 % de la surface au sol. Toutefois, intensité lumineuse >20 lux	PEUT-ÊTRE - Présence d'enrichissements dans le bâtiment (paille, substrats à picorer) mais pas d'obligation de perchoirs	OUI	PEUT-ÊTRE - Epaisseur de litière > 2 cm, sans obligation de couvrir l'ensemble du sol	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
Demeter (Bio- Dynamic Research Institute)		Global	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Recommandées, mais souches conventionnelles autorisées si durée d'élevage > 81 jours	OUI	NON	PEUT-ÊTRE - Surfaces pour bains de poussière exigées; surfaces de repos surélevées et adaptées à l'espèce recommandées	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	NON	NON	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Uniquement pour les jeunes oiseaux	OUI
Global Animal Partnership (G.A.P.) Steps 1-5+		Global	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Uniquement souches approuvées par G.A.P., mais date d'application à définir	PEUT-ÊTRE - à partir du step 2	OUI	PEUT-ÊTRE - Step 1: Un type d'enrichissement; Step 2 & supérieur: 2 types d'enrichissement différents, mais pas nécessairement des perchoirs et substrats à picorer	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils pour la température et l'humidité	OUI	NON	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Step 3 & supérieur : les jardins d'hiver peuvent être comptés pour 50% de l'espace extérieur disponible	PEUT-ÊTRE - à partir du step 3
Certified Humane		Global	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Pas de seuil pour la température	PEUT-ÊTRE - Litière sèche et friable sur l'ensemble du sol, mais pas d'épaisseur minimale	NON	PEUT-ÊTRE - Seulement 10% des producteurs pour la certification d'un groupe	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Uniquement pour les dénominations free-range et pasture-raised
Regenerative Organic Certified <sup>14</sup>		Global	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Souches démontrant un intérêt pour le bien-être animal et dont GMQ < 0.12 lbs (55g)	OUI	PEUT-ÊTRE - Confirme si certifié G.A.P.	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE - Confirme si certifié G.A.P.	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
RSPCA Approved Australie		Australie	PEUT-ÊTRE - 28 kg/m <sup>2</sup> (5,7 lb/ft <sup>2</sup> ) pour les bâtiments à ventilation non-mécanique, mais jusqu'à 34 kg/m <sup>2</sup> (7 lb/ft <sup>2</sup> ) si ventilation mécanique	NON	OUI	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Perchoirs exigés, mais uniquement 1 substrat de picage/1000 oiseaux. Si bales de paille : 1 bale/5000 oiseaux	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux, sauf pour l'humidité	PEUT-ÊTRE - Litière sur l'ensemble du sol, mais seulement 5 cm (2 inches) d'épaisseur	NON	OUI	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Uniquement pour la dénomination free-range
Australian Certified Organic		Australie	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Recommandées, mais souches conventionnelles autorisées si durée d'élevage > 70 j (81 j si à destination du marché européen)	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Free Range Egg and Poultry Australie Ltd. (FREPA)		Australie	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux, sauf pour l'ammoniac	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	NON	PEUT-ÊTRE - Audits tierce-partie exigés, mais fréquence d'audits non précisée	NON	NON	NON	OUI
Humane Choice		Australie	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Souches dont GMQ < 45 g/j	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Elevage principalement en plein air, mais seulement 1/3 du sol recouvert de litière en bâtiment	NON	PEUT-ÊTRE - Audits tous les 3 ans	NON	NON	NON	OUI
Organic Food Chain		Australie	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI

## Tableau comparatif des certifications existantes pour les poulets de chair

Ces certifications sont-elles alignées avec les critères de l'ECC/du BCC ?

Certification (ou législation)	Logo	Pays	Densité <sup>1</sup> Densité maximale en bâtiment ≤30 kg/m <sup>2</sup> (6 lb/ft <sup>2</sup> )	Détassage <sup>2</sup> Limité à un détassage par lot	Aucune cage ou système multi-étages <sup>3</sup>	Souches dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré <sup>4</sup> Recourir à des souches qui répondent au protocole de la RSPCA (ou du G.A.P. Broiler Chicken Assessment pour le BCC Nord-américain)	Présence de lumière naturelle <sup>5</sup>	Intensité lumineuse ≥50 lux <sup>6</sup>	Enrichissement <sup>7</sup> ≥ 2m de perchoirs utilisables & ≥2 substrats à picorer, pour 1000 oiseaux.	Qualité de l'air <sup>8</sup> Ammoniac (<20 ppm), CO <sub>2</sub> (<3000 ppm), température (<3°C de plus que l'extérieur si >30°C à l'extérieur), & humidité (<70% en bâtiment si <10°C à l'extérieur), indépendamment de la densité d'élevage	Litière <sup>9</sup> ≥ 7,6cm de litière sèche et friable couvrant l'ensemble du sol, sans zones croûtées ou humides (BCC AMERIQUE DU NORD UNIQUEMENT)	Etourdissement sous atmosphère contrôlée (CAS) <sup>10</sup> Adopter l'étourdissement CAS en utilisant des gaz inertes ou des systèmes multiphasés, ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants	Audits externes <sup>11</sup> Garantir le respect des exigences par des audits indépendants	Aligné avec les critères de l'ECC ?	Aligné avec les critères du BCC (Amérique du Nord) ?	Additionnel à l'ECC : Accès à un jardin d'hiver <sup>12</sup>	Additionnel à l'ECC : Accès à l'extérieur <sup>13</sup>	
National Farm Animal Care Council (NFAACC)		Canada	NON - 31 - 38 kg/m <sup>2</sup> (6,3- 7,8 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Pas de seuil pour la concentration en CO2	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur la surface couverte ni sur l'épaisseur de litière minimale	NON	PEUT-ÊTRE - Peu clair si chaque producteur est audité annuellement par une tierce partie	NON	NON	NON	NON	
Canada Organic Regime		Canada	OUI	NON	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - L'intensité lumineuse diurne doit être suffisante pour permettre à l'auditeur de lire un journal sans difficulté	PEUT-ÊTRE - Les volailles doivent recevoir de la matière végétale, ainsi que des céréales en phase de finition.	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux, sauf pour l'ammoniac	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale et sur la couverture de l'entièrement du sol	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	
AEBEA: Niveau C		France	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence, mais probable étant donné les autres critères	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Obligatoire à partir de 2026	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	NON	NON	
AEBEA: Niveau B		France	OUI	OUI		OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - L'intensité lumineuse diurne doit être suffisante pour permettre à l'auditeur de lire un journal sans difficulté	PEUT-ÊTRE - Un seul type d'enrichissement est requis	OUI	OUI		PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	NON	OUI
AEBEA: Niveau A		France	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	NON	OUI
Label Rouge		France	OUI	PEUT-ÊTRE - Peu clair, mais l'âge minimum d'abattage et les densités maximales rendent la détassage improbable.	OUI	OUI	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale et sur la couverture de l'entièrement du sol	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	
Neuland		Allemagne	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Souches dont GMQ <45 g/j	OUI	PEUT-ÊTRE - Ouvertures translucides représentant au moins 3 % de la surface au sol. Toutefois, pas d'intensité lumineuse minimale requise	OUI	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	
Für Mehr Tierschutz: 1 étoile		Allemagne	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Souches dont GMQ <45 g/j	OUI	PEUT-ÊTRE - Ouvertures translucides représentant au moins 3 % de la surface au sol. Toutefois, intensité lumineuse >20 lux	OUI	OUI	OUI	NON	PEUT-ÊTRE - Auto-contrôles par les producteurs tous les 12 mois. Audits inopinés par une tierce partie à intervalles irréguliers, qui peuvent ne pas être annuels.	NON	NON	OUI	NON	
Für Mehr Tierschutz: 2 étoiles		Allemagne	OUI	NON	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale		NON	NON	NON	NON	OUI
KRAV		Suède	OUI	PEUT-ÊTRE - Détassage interdit à partir de janvier 2024	OUI	PEUT-ÊTRE - Souches à croissance plus lente (GMQ <45 g/j) recommandées, et abattage à 70 jours. Si souches à croissance rapide : min. 81 j avant abattage	OUI	PEUT-ÊTRE - Ouvertures translucides représentant au moins 3 % de la surface au sol. Toutefois, pas d'intensité lumineuse minimale requise	PEUT-ÊTRE - Perchoirs et objets à picorer (mais balles de foin peuvent être considérées comme des perchoirs)	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	NON	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Exigé pour les bâtiments > 20 mètres de longueur, et pour les nouveaux bâtiments	OUI	

## Tableau comparatif des certifications existantes pour les poulets de chair

Ces certifications sont-elles alignées avec les critères de l'ECC/du BCC ?

Certification (ou législation)	Logo	Pays	Densité <sup>1</sup> Densité maximale en bâtiment ≤30 kg/m <sup>3</sup> (6 lb/ft <sup>3</sup> )	Détassage <sup>2</sup> Limité à un détassage par lot	Aucune cage ou système multi-étages <sup>3</sup>	Souches dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré <sup>4</sup> Recourir à des souches qui répondent au protocole de la RSPCA (ou du G.A.P. Broiler Chicken Assessment pour le BCC Nord-américain)	Présence de lumière naturelle <sup>5</sup>	Intensité lumineuse ≥50 lux <sup>6</sup>	Enrichissement <sup>7</sup> ≥ 2m <sup>2</sup> de perchoirs utilisables & ≥2 substrats à picorer, pour 1000 oiseaux.	Qualité de l'air <sup>8</sup> Ammoniac (<20 ppm), CO <sub>2</sub> (<3000 ppm), température (<3°C de plus que l'extérieur si >30°C à l'extérieur), & humidité (<70% en bâtiment si <10°C à l'extérieur), indépendamment de la densité d'élevage	Litière <sup>9</sup> ≥ 7,6cm de litière sèche et friable couvrant l'ensemble du sol, sans zones croûtées ou humides (BCC AMERIQUE DU NORD UNIQUEMENT)	Etourdissement sous atmosphère contrôlée (CAS) <sup>10</sup> Adopter l'étourdissement CAS en utilisant des gaz inertes ou des systèmes multiphasés, ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants	Audits externes <sup>11</sup> Garantir le respect des exigences par des audits indépendants	Aligné avec les critères de l'ECC ?	Aligné avec les critères du BCC (Amérique du Nord) ?	Additionnel à l'ECC : Accès à un jardin d'hiver <sup>12</sup>	Additionnel à l'ECC : Accès à l'extérieur <sup>13</sup>
Beter Leven: 1*		Pays-Bas	OUI		OUI	OUI	OUI					OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	OUI	NON
Beter Leven: 2* - Free Range		Pays-Bas	OUI	PEUT-ÊTRE - Détassage semble interdit, mais peu clair	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Ouvertures translucides représentant au moins 3% de la surface au sol. Toutefois, intensité lumineuse >20 lux	PEUT-ÊTRE - Distribution de grains et de bottes de paille	PEUT-ÊTRE - Pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	NON	OUI
Beter Leven: 3* / SKAL		Pays-Bas	OUI		OUI	OUI	OUI					OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	OUI	OUI
Agriqualità <sup>15</sup>		Toscane, Italie	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Recommandées, mais souches conventionnelles autorisées si durée d'élevage > 81 jours	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Seule une partie des producteurs fait l'objet d'un audit tierce partie chaque année.	NON	NON	NON	OUI
Welfare (IRTA)		Espagne	NON - 33 - 42 kg/m <sup>2</sup> (6,8 - 7,8 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	PEUT-ÊTRE - Les systèmes multi-étages avec de la litière peuvent être autorisés.	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale et sur la couverture de l'entièreté du sol	NON	PEUT-ÊTRE - Seule une partie des producteurs fait l'objet d'un audit tierce partie chaque année.	NON	NON	NON	NON
RSPCA Assured: Indoor		UK	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	NON	NON
RSPCA Assured: Free-Range		UK	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Ouvertures translucides représentant au moins 3% de la surface au sol. Toutefois, intensité lumineuse >20 lux	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Litière sur l'ensemble du sol, mais seulement 5 cm (2 inches) d'épaisseur	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE - Recommandation	OUI
RSPCA Organic		UK	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE - Recommandation	OUI
Red Tractor: Certified Standards		UK	NON - Jusqu'à 38 kg/m <sup>2</sup> (7,8 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI		NON	OUI	NON	NON	NON	NON
Red Tractor: Enhanced Welfare		UK	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Epaisseur de litière > 2 cm (0,79 inches), pas d'exigence sur la couverture de l'entièreté du sol	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE	NON	NON
Red Tractor: Free Range		UK	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI		NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Soil Association		UK	OUI	NON	OUI	PEUT-ÊTRE - Souches validées par RSPCA ou dont GMQ <45 g/j	OUI	NON	NON	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale et sur la couverture de l'entièreté du sol	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Organic Farmers and Growers		UK	OUI	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Recommandées, mais souches conventionnelles autorisées si durée d'élevage > 81 jours	OUI	OUI	NON	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux	PEUT-ÊTRE - Principalement élevage plein air, mais seulement 1/3 de la surface du sol recouvert de litière	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI

## Tableau comparatif des certifications existantes pour les poulets de chair

Ces certifications sont-elles alignées avec les critères de l'ECC/du BCC ?

Certification (ou législation)	Logo	Pays	Densité <sup>1</sup> Densité maximale en bâtiment ≤30 kg/m <sup>2</sup> (6 lb/ft <sup>2</sup> )	Détassage <sup>2</sup> Limité à un détassage par lot	Aucune cage ou système multi-étages <sup>3</sup>	Souches dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré <sup>4</sup> Recourir à des souches qui répondent au protocole de la RSPCA (ou du G.A.P. Broiler Chicken Assessment pour le BCC Nord-américain)	Présence de lumière naturelle <sup>5</sup>	Intensité lumineuse ≥50 lux <sup>6</sup>	Enrichissement <sup>7</sup> ≥ 2m de perchoirs utilisables & ≥2 substrats à picorer, pour 1000 oiseaux.	Qualité de l'air <sup>8</sup> Ammoniac (<20 ppm), CO <sub>2</sub> (<3000 ppm), température (<3°C de plus que l'extérieur si >30°C à l'extérieur), & humidité (<70% en bâtiment si <10°C à l'extérieur), indépendamment de la densité d'élevage	Litière <sup>9</sup> ≥ 7,6cm de litière sèche et friable couvrant l'ensemble du sol, sans zones croûtées ou humides (BCC AMERIQUE DU NORD UNIQUEMENT)	Etourdissement sous atmosphère contrôlée (CAS) <sup>10</sup> Adopter l'étourdissement CAS en utilisant des gaz inertes ou des systèmes multiphasés, ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants	Audits externes <sup>11</sup> Garantir le respect des exigences par des audits indépendants	Aligné avec les critères de l'ECC ?	Aligné avec les critères du BCC (Amérique du Nord) ?	Additionnel à l'ECC : Accès à un jardin d'hiver <sup>12</sup>	Additionnel à l'ECC : Accès à l'extérieur <sup>13</sup>
Animal Welfare Approved by A Greener World		US	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale et sur la couverture de l'entièreté du sol	PEUT-ÊTRE - Abattage à la ferme recommandé, étourdissement sous atmosphère contrôlée est la méthode encouragée	OUI	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE	PEUT-ÊTRE - Requis uniquement quand les oiseaux n'ont pas accès au plein air en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de risques importants de prédation.	OUI
American Humane		US	NON - Jusqu'à 34 kg/m <sup>2</sup> (7 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux, sauf pour l'ammoniac	PEUT-ÊTRE - Epaisseur de litière > 2,5 cm (1 inch), pas d'exigence sur la couverture de l'entièreté du sol	NON	OUI	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - Uniquement pour la dénomination free-range
USDA Organic		US	NON - pas de limite	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
National Chicken Council		US	NON - 32 - 44 kg/m <sup>2</sup> (6.5 - 9 lb/ft <sup>2</sup> )	NON	NON	NON	NON	NON	NON	PEUT-ÊTRE - pas de seuils sur les paramètres environnementaux, sauf pour l'ammoniac	PEUT-ÊTRE - Pas d'exigence sur l'épaisseur de litière minimale et sur la couverture de l'entièreté du sol	NON	PEUT-ÊTRE - Audits tierce partie, mais pas d'exigence sur la fréquence	NON	NON	NON	NON

**Notes:**

- <sup>1</sup> Densité d'élevage**  
Vert : densité ≤30 kg/m<sup>2</sup> (~6 lbs/sq ft)  
Orange : densité > 30 kg/m<sup>2</sup> (~6 lbs/sq ft) autorisée actuellement, mais date clairement établie pour réduire à ≤30 kg/m<sup>2</sup> (~6 lbs/sq ft)  
Rouge : densité > 30 kg/m<sup>2</sup> (~6 lbs/sq ft) autorisée actuellement, sans date clairement établie pour réduire à ≤30 kg/m<sup>2</sup> (~6 lbs/sq ft)
- <sup>2</sup> Détassage**  
Vert : Détassage interdit, ou au maximum un par lot  
Orange : Détassage autorisé (1 ou plus) mais date clairement établie pour l'interdire ou réduire à un par lot OU exigence que le même nombre de volailles soient présentes entre le premier et une date proche de l'abattage  
Rouge : Détassage n'est pas abordé OU autorisé (1 ou plus) dans date clairement établie pour l'interdire ou réduire à un par lot
- <sup>3</sup> Pas de cages ou systèmes multi-étages**  
Vert : Tous types de cages interdits, y compris les systèmes à plusieurs niveaux  
Orange : Cages interdites mais systèmes à plusieurs niveaux autorisés OU Cages non explicitement interdites mais confinement permanent interdit ou limitation de mouvement interdit (les oiseaux doivent pouvoir se retourner sans toucher un congénère)  
Rouge : Cages ou systèmes multi-étages, confinement et limitation de mouvement ne sont pas interdits
- <sup>4</sup> Souches démontrant un intérêt pour le bien-être animal**  
Vert : Souches approuvées par RSPCA et/ou G.A.P. OU souches à croissance plus lente (GMQ<40g/j)  
Orange : Souches à croissance plus lente (GMQ<40g/j) ou souches conventionnelles autorisées si âge minimum (marquage avec un astérisque) à l'abattage est précisé  
Rouge : Pas d'exigence sur des souches à croissance plus lente ou démontrant un intérêt pour leur bien-être
- <sup>5</sup> Lumière naturelle**  
Vert : Lumière naturelle exigée dans le bâtiment  
Rouge : Aucune exigence sur la présence de lumière naturelle en bâtiment
- <sup>6</sup> 50 Lux d'intensité lumineuse**  
Vert : Intensité minimale ≥50 lux pendant les heures de jour  
Orange : Intensité lumineuse suffisante pour permettre à un auditeur de lire un journal sans difficulté dans le bâtiment  
Rouge : Pas d'exigence sur l'intensité lumineuse minimale OU Intensité minimale <50 lux pendant les heures de jour
- <sup>7</sup> Enrichissement**  
Vert : ≥2m de surface utilisable pour se percher (perchoirs ou plates-formes surélevés) ET ≥2 substrats pour picorer (ex. bottes de paille, fourrage grossier, matières végétales en suspension, blocs comestibles à picorer) pour 1 000 oiseaux en bâtiment  
Orange : Un seul type d'enrichissement pour 1000 oiseaux (qui soit une surface de perchage, un objet à picorer ou un autre enrichissement fonctionnel); conforme au BCC mais non conforme à l'ECC  
Rouge : Pas d'exigence sur les surfaces de perchage, objets à picorer ou autre enrichissement fonctionnel
- <sup>8</sup> Qualité de l'air**  
Vert : Seuils (ou fourchettes) explicitement définis pour la température, l'ammoniac, le CO2 et l'humidité  
Orange : Surveillance de la température et de la qualité de l'air, sans spécifier les seuils pour tous les paramètres de qualité de l'air  
Rouge : Qualité de l'air non abordée, ou exigence de maintenir une bonne qualité de l'air
- <sup>9</sup> Litière**  
Vert : Sol intégralement recouvert d'une litière, dont l'épaisseur est > 3 inches  
Orange : Sol plein recouvert de litière sèche et friable, mais pas d'exigence sur l'épaisseur minimale ou sur la couverture de l'entièreté du sol  
Rouge : Pas d'exigence sur la litière OU pas de référence au respect de la directive européenne sur les poulets de chair (2007/43/CE)
- <sup>10</sup> Etourdissement sous atmosphère contrôlée**  
Vert : Etourdissement sous atmosphère contrôlée requis pour tous les poulets  
Orange : Etourdissement sous atmosphère contrôlée non obligatoire actuellement, mais date clairement définie pour le rendre obligatoire  
Rouge : Pas d'exigence
- <sup>11</sup> Audit tierce partie**  
Vert : 100% des producteurs (ou exploitations agricoles) contrôlés par des auditeurs indépendants chaque année (max 15 mois d'intervalle)  
Orange : Un certain pourcentage des producteurs (ou exploitations agricoles) est évalué par des auditeurs indépendants OU Audits tierce partie n'ont pas lieu chaque année (> 15 mois d'intervalle)  
Rouge : Pas d'exigence d'audits annuels (< 15 mois) par une tierce partie
- <sup>12</sup> Accès à un jardin d'hiver**  
Vert : Tous les oiseaux ont un accès régulier à un jardin d'hiver pendant une partie de leur vie  
Orange : Accès recommandé à un jardin d'hiver pour tous les oiseaux OU Accès obligatoire pour certains niveaux de la labellisation (par ex biologique), ou en fonction du climat de la région, ou seulement pendant une période de l'année (et donc ne concerne pas tous les oiseaux élevés dans le cadre du programme de labellisation)  
Rouge : Pas d'exigence sur l'accès à un jardin d'hiver
- <sup>13</sup> Accès à l'extérieur**  
Vert : Tous les oiseaux ont un accès régulier à l'extérieur pendant une partie de leur vie  
Orange : Accès recommandé à l'extérieur pour tous les oiseaux mais non requis OU requis pour certains niveaux du programme de labellisation (plein air, bio) et ne concerne donc pas tous les oiseaux  
Rouge : Pas d'exigence sur l'accès à l'extérieur
- <sup>14</sup> Regenerative Organic Certification**  
En plus des exigences du programme sur le bien-être animal, Regenerative Organic Certification exige une certification tierce partie supplémentaire sur le bien-être animal selon un des programmes suivants : G.A.P. Step 4 ou supérieur, Certified Humane, ou Animal Welfare Approved (par AGW)
- <sup>15</sup> Agriqualité**  
Cette certification exige que les poulets produits pour le marché européen soient conformes à l'ensemble de la législation biologique de l'UE. Toutefois, les producteurs situés en dehors de cette région peuvent commercialiser des poulets destinés à d'autres marchés et, par conséquent, ne satisfaire qu'aux normes de bien-être animal d'autres programmes biologiques applicables, tels que le US National Organic Program (USDA Organic), les Japanese Agricultural Standards (JAS) ou le Canadian Organic Regime (COR).